

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sanction minime

Val-de-Travers – Noiraigue BF 1013 – La Mercière 4

Description de l'ouvrage : Transformation et assainissement de la villa

Affectation parcelle : ZHFD

Requérant(s) : Pictet Gwendoline et Patrick, rue des Pralaz 17, 2034 Peseux

Auteur des plans : Ad'A architecture Sàrl, Vito Frattianni, Rue de la Gare 13, 2074 Marin

SATAC : 120012

Décision spéciale : Art. 9.04.05 alinéa a (densité minimale) ; Art. 14 RCC (couverture) ; Art. 15 RCC (pente du toit)

Affichage :

- Site internet communal : www.val-de-travers.ch → Vie quotidienne → Informations pratiques → Mises à l'enquête publiques.
- Hall du Service de l'Urbanisme, Grand-Rue 38 à Couvet (les plans sont à consulter au rez-de-chaussée de 08h00 à 12h00 ou sur rendez-vous).

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal, « Opposition », Rue du Temple 8, 2114 Fleurier, jusqu'au **24 février 2025**.

Val-de-Travers, le 24 janvier 2025.

LE CONSEIL COMMUNAL

